



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Projet de loi 40 sur l'organisation et la gouvernance scolaires

La Commission scolaire de Charlevoix dénonce des enjeux inquiétants pour la province et les régions

La Malbaie, le 13 novembre 2019. — Dans le cadre de l'étude du *Projet de loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (projet de loi 40), la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) a déposé un [mémoire](#) dans lequel elle fait plusieurs mises en garde au gouvernement relativement aux lourdes conséquences que l'adoption d'un tel projet pourrait avoir sur la performance du réseau public d'éducation ainsi qu'à certains enjeux spécifiques liés à la démocratie scolaire, à l'autonomie des régions, à l'accroissement possible de l'iniquité et à l'absence d'une réelle valeur ajoutée pour l'élève.

« Assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves et mobiliser les principaux intervenants pour y arriver : voilà où doit aller toute notre énergie ! », lance monsieur Pierre Girard, président de la CSDC. « On cherche encore les éléments du projet de loi 40 qui pourraient contribuer à ça. Nous avons fait plusieurs démarches afin d'être invités à présenter nos arguments que nous croyons être dans l'intérêt de la population, mais nous n'avons eu aucun accueil en ce sens », déplore-t-il.

En effet, le président se dit particulièrement déçu de ne pas avoir trouvé écho auprès de la députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, madame Émilie Foster, afin d'être entendu aux consultations particulières et aux auditions publiques sur le projet de loi 40 de la Commission de la culture et de l'éducation. « Parmi les groupes entendus, on retrouve en bonne partie ceux qui l'avaient été en 2016 lors de l'étude du projet loi 86 sur les fusions. À l'époque, la CSDC avait eu l'occasion de présenter son argumentaire et de représenter la réalité des petites organisations en région », déplore-t-il à nouveau, d'autant plus que madame Foster siège à la commission.

Dans tous les dossiers qu'elle aborde, la CSDC se réfère systématiquement à sa mission dont le cœur est l'atteinte du plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population qu'elle dessert, les Charlevoisiennes et les Charlevoisiens. En plus, elle considère que l'essentiel du projet ne constitue ni plus ni moins une distraction qui nous éloigne de la raison d'être d'un réseau figurant pourtant parmi les plus performants au monde.

La CSDC a notamment identifié des enjeux inquiétants pour la province et les régions. Elle les détaille d'ailleurs dans son mémoire présenté à la Commission sur la culture et l'éducation responsable de l'étude du projet de loi, notamment :

- **Premièrement, la démocratie scolaire, telle que nous la connaissons présentement, est non seulement adéquate pour assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves, mais plus que pertinente.** Elle reconnaît la capacité de la population d'un territoire à s'organiser de façon autonome, en fonction des besoins particuliers de son milieu. L'élection au suffrage universel d'un président et de commissaires qui rendent compte à la population constitue un engagement ferme à offrir des services éducatifs de qualité. Bien qu'elle demande d'être renforcée, valorisée et appuyée, la démocratie scolaire ne doit pas être réformée au détriment de la participation citoyenne.
- **Deuxièmement, la CSDC est d'avis que ce projet de loi constitue une perte énorme d'autonomie pour les régions du Québec, autant pour l'organisation que pour la gouvernance scolaires.** La démocratie scolaire actuelle, telle qu'elle s'exprime dans Charlevoix, permet la collaboration et la mobilisation des élus et des intervenants concernés et mérite de pouvoir continuer sur sa lancée. Nous croyons sincèrement que l'intelligence collective de ses acteurs du milieu est compétente pour la bonne gouvernance de l'organisation et nous expliquons mal, dans une dynamique de gestion collaborative du réseau, les pouvoirs octroyés au ministre pour contrôler et intervenir auprès de l'instance locale. Une saine gouvernance fait place aux initiatives originales, encourage les solutions les plus appropriées et reconnaît que la prise de décision de proximité sera toujours celle qui répondra le mieux aux besoins du milieu.
- **Troisièmement, la CSDC constate très peu de valeur ajoutée pour la réussite de l'élève, sans compter que certains éléments seront difficilement applicables pour les plus petites organisations.** Parmi ces éléments, nous comptons notamment :
 - La composition du conseil d'administration et son mode de nomination ;
 - L'admissibilité réduite des candidats ;
 - La juste représentation des réalités de l'ensemble du territoire ;
 - Le risque d'observer à la table du conseil d'administration des sièges vacants faisant davantage de place à la centralisation ;
 - Le risque d'observer un taux de roulement des administrateurs ou de polarisation des discussions ;
 - Le manque de souplesse pour répondre aux particularités du milieu ;
 - Le risque de creuser les iniquités sur un territoire donné.
- **Finalement, dans une perspective éducative, d'autres enjeux d'importance auraient mérité davantage notre attention,** dont l'iniquité de financement, comme démontré par le [Vérificateur général du Québec](#), l'avenir de la formation professionnelle, l'accessibilité et la diversité des formations postsecondaires partout au Québec ainsi que les pratiques évaluatives et collaboratives au service des apprentissages.

« Les constats déplorables du Conseil des commissaires relativement à l'étude du projet de loi 40 le pousse à réclamer que des travaux d'envergure en éducation soient orchestrés par le gouvernement afin de travailler sérieusement à faire avancer les enjeux qui peuvent soutenir la pérennité du réseau de l'éducation québécois en plus de ceux qui permettraient d'enrichir et de rehausser l'expérience pédagogique des élèves en les préparant à relever les défis auxquels ils feront face au fur et à mesure qu'ils avanceront dans le 21^e siècle », affirme le président.

Dans une perspective de saine gestion du bien public qu'est l'éducation, ces sujets porteurs d'avenir gagneraient à être étudiés davantage et pourraient tous faire l'objet de travaux par l'organisation de chantiers nationaux.

Rappelons que la mission que les commissions scolaires ont, celle qui a de l'importance, celle qui peut faire une différence pour notre société de demain, réside essentiellement à se préoccuper de vrais déterminants, ceux pouvant agir sur la persévérance et la réussite de nos élèves, jeunes et adultes.

En terminant, la CSDC invite la population à prendre connaissance du [mémoire](#) produit dans le cadre de l'étude du projet de loi 40.

À propos de la CSDC

Servant le territoire de Charlevoix, la CSDC compte 14 écoles primaires, 3 écoles secondaires et un Centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle. Chaque année, ses quelque 630 employés œuvrent à instruire, socialiser et qualifier plus de 3500 personnes. Celles-ci étudient dans des environnements inclusifs favorisant l'autonomie en apprentissage, la réussite scolaire, le développement du plein potentiel de chacun et l'acquisition des compétences nécessaires au XXI^e siècle.

-30-

Source : Direction générale
Commission scolaire de Charlevoix
418-665-3765, poste 3000
www.cscharlevoix.qc.ca



Suivez-nous sur Facebook

